

Règlement intérieur à l'usage des résidents de l'Usine Vivante

Nous vous remercions de bien prendre connaissance de ces informations, de les partager avec l'ensemble des membres de votre structure et de vous référer à ce règlement en cas de doute.

Ce document fera l'objet d'une signature des résidents à l'entrée dans les lieux.

1. S'installer et vivre en communauté

La vie en communauté nécessite d'être bienveillant et de fournir des conditions d'utilisation agréables au prochain utilisateur de chaque espace. D'une manière générale, pensez ainsi à toujours nettoyer ce que vous salissez, à ranger vos affaires personnelles et à remettre en disposition les chaises et les tables.

Parties communes

Veillez à ne pas laisser traîner vos affaires dans les parties communes.

Nous vous invitons à contribuer à la décoration des espaces communs par des prêts ou des dons à l'Usine Vivante.

Nous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux, bureaux individuels compris. Les animaux ne sont pas admis.

Parking

Les résidents et visiteurs s'engagent à respecter les places de parking attribuées.

Le stationnement en marche arrière est obligatoire sur l'ensemble des places de stationnement.

Ménage

Les structures résidentes sont responsables, en autogestion, de la propreté des lieux (espaces communs et bureaux individuels).

Le matériel d'entretien est disponible dans le placard des toilettes et à ranger propre après utilisation. L'Usine Vivante se charge du réassort des produits d'entretien courants. Si les stocks sont faibles, le signaler à la Commission Technique.

Salle de repas

Un réfrigérateur est mis à disposition des résidents et laissé en autogestion.

Une étagère est réservée aux produits que les membres souhaitent partager.

Chacun doit nettoyer et ranger sa vaisselle directement après usage.

Une cafetière, une bouilloire et un micro-ondes sont à disposition des résidents.

Les consommables sont fournis par les résidents et usagers (thé, café, sucre, condiments...)

Toilettes

Des WC mixtes sont disponibles au premier étage pour l'ensemble des résidents et leurs visiteurs.

Veillez à toujours les laisser en état de propreté.

Lorsqu'un rouleau de papier est terminé, pensez à le mettre à la poubelle et à le remplacer. Des rouleaux neufs sont à disposition dans le placard des toilettes. L'Usine

Vivante se charge du réassort du papier, si les stocks sont faibles, le signaler à la commission technique.

Salle de réunion

Un résident peut utiliser la salle de réunion autant qu'il le souhaite, dans la mesure d'un bon équilibre avec les autres demandes.

La réservation de la salle s'effectue via un planning partagé autogéré par les résidents. L'espace de réunion est à utiliser en autogestion entre les résidents en bonne intelligence et dans le respect des activités de chacun.

Les membres du conseil d'administration de l'Usine Vivante peuvent aussi utiliser ponctuellement cette salle de réunion, exclusivement dans le cadre de réunions concernant l'Usine Vivante.

Espaces de stockage

Les résidents peuvent prendre contact avec la commission technique pour envisager un stockage dans les espaces disponibles.

Le stockage de matériel dangereux et/ou inflammable est strictement interdit.

Accueil des visiteurs

Les résidents s'engagent à être présents lors de la venue de leurs visiteurs et s'organiser pour les recevoir dès leur entrée dans les locaux, afin de ne pas déranger l'activité des autres résidents.

A cette phase du projet de l'Usine Vivante, il n'est pas possible d'accueillir un public de plus de 19 visiteurs (hors personnel) dans les locaux.

Les résidents s'engagent à prévenir le CA de l'Usine Vivante et les autres résidents s'ils prévoient de recevoir plus de 5 personnes simultanément.

En cas d'incompatibilité avec l'activité des autres résidents (accueil au même moment de clients, partenaires, etc), l'accueil de grands groupes pourra être refusé sur décision du CA de l'Usine Vivante.

Sécurité

Les résidents s'engagent à prendre connaissance des dispositions de sécurité relative à l'établissement (plan d'évacuation, consignes d'évacuation, n° de secours, place de l'extincteur).

Internet

L'utilisateur (résident ou visiteur invité par le résident) de l'accès à internet s'engage à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans autorisation. L'utilisateur est informé qu'un logiciel de partage, lorsqu'il est connecté à internet, peut mettre à disposition automatiquement des fichiers téléchargés. Si un logiciel de partage a été utilisé pour télécharger des œuvres protégées, il est donc préférable de le désactiver.

Membres du conseil d'administration de l'Usine Vivante

L'ensemble des membres composant le conseil d'administration est autorisé à utiliser les espaces communs de manière ponctuelle et exclusivement dans le cadre du projet

Usine Vivante. Les membres du conseil d'administration possèdent une clé de la porte d'entrée des locaux.

2. Tarifs

a. Grille de tarification de l'accès aux locaux

L'accès aux locaux comprend l'accès aux espaces communs ainsi que l'accès au bureau loué ou à l'espace nomade. Par « espaces communs », il est entendu : le couloirs, les espaces de circulation, le hall d'entrée, les escaliers, le bloc-sanitaire, la salle de réunion et 12 places de parkings délimitées.

Bureaux

Sont désignés comme bureaux les espaces définis comme « bureau 01, 03, 04, 05 et 06 » dans le plan des locaux en annexe.

Tarif pour un bureau:

- Redevance : 8 euros HT/m² jusqu'au 30 avril 2017 puis 10euros HT/m² ensuite
- Prestation « animation » : 15 euros/personne
- Estimation de charges : 7 euros HT/m²

Espace Nomade

Est désigné comme espace nomade le bureau défini comme « bureau 02 » dans le plan des locaux en annexe.

Tarif pour accéder à l'espace nomade :

- Forfait : 80€ HT

b. Accès aux différents services payants

Espace Reprographie

L'espace est en cours de construction. Ce service sera facturable à l'unité aux résidents lorsqu'il sera mis en place.

Contactez la commission vie du lieu en cas de question.

Rechargement des consommables à réaliser en concertation entre les résidents (provisoire).

3. Participer à la gestion autonome de l'Usine Vivante

La mise en œuvre et la pérennité du projet associatif de l'Usine Vivante reposent sur la gestion autonome du lieu et donc sur l'investissement de ses membres bénévoles.

Agir concrètement dans l'autogestion de l'Usine Vivante

Les résidents sont invités à agir concrètement pour la poursuite et la réussite du projet. **La participation est libre et nécessaire**, sous les formes suivantes :

- Être bénévole dans une (ou plusieurs) commission de l'association
- Faire un don (matériel ou financier)
- Participer aux temps forts et événements conviviaux organisés par l'association
- Promouvoir le projet et l'association auprès du plus grand nombre

Contribuer à la gouvernance :

Votre présence à différentes assemblées, en tant qu'adhérent de l'association Usine Vivante, est souhaitée pour :

- L'Assemblée Générale (1 fois par an);
- L'Assemblée Générale Extraordinaire, si celle-ci est sollicitée.

Signatures des deux parties, précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Pour l'Usine Vivante	Le bénéficiaire Société _____ (Dénomination sociale) M. /Mme _____ (Nom Prénom du représentant)
----------------------	---

Annexe – Plan des locaux

